

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER**

**DU 20 OCTOBRE 2017**

Les membres du conseil d'administration de l'Institut national du cancer se sont réunis  
le 20 octobre 2017 à 10 heures 30  
au siège de l'Institut national du cancer,  
52 avenue André Morizet – 92100 Boulogne-Billancourt

Ont signé la feuille de présence les administrateurs présents ou représentés suivants :

- M. IFRAH Norbert, Président du conseil d'administration
- M. AMBROISE Patrick, représentant la Direction générale de la santé
- M<sup>me</sup> COURREGES Cécile, représentant de la Direction générale de l'offre de soins, représentée par M<sup>me</sup> Déborah CVETOJEVIC
- M<sup>me</sup> LIGNOT-LELOUP Mathilde, représentant de la Direction de la sécurité sociale, représentée par M. Patrick AMBROISE
- M<sup>me</sup> DEVILLE DEPERIERE Dominique, représentant le ministère chargé de la recherche et de l'innovation
- M<sup>me</sup> COSTE Christine, représentant le ministère chargé de la recherche et de l'innovation, représentée par M<sup>me</sup> Dominique DEVILLE DEPERIERE
- M<sup>me</sup> JESSUS Catherine, représentant le centre national de la recherche scientifique (CNRS), représentée par M. Norbert IFRAH
- M. OUMEDDOUR Saïd, représentant la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
- M. DUCLOS Franck, représentant de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), représenté par M. Saïd OUMEDDOUR
- M. PERROT Pascal, représentant du régime social des indépendants (RSI), représenté par M. Saïd OUMEDDOUR
- M<sup>me</sup> GODET Jacqueline, représentant la ligue nationale contre le cancer (LNCC), représentée par M. Noël RENAUDIN
- M<sup>me</sup> FUMAGALLI Graziella, représentant la ligue nationale contre le cancer (LNCC)
- M. PEBEREAU Michel, représentant de la fondation pour la recherche sur le cancer (Fondation ARC)
- M. VIENS Patrice, représentant la Fédération UNICANCER, représenté par M. Noël RENAUDIN
- Monsieur Laurent SCHOTT, représentant de la Fédération hospitalière de France (FHF)
- M. Denis FRANCK, représentant de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)

- M. Jean TREDANIEL, représentant de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée (FEHAP)
- M<sup>me</sup> CERTAIN Marie-Hélène, personne qualifiée
- M. CHAMBAUD Laurent, personne qualifiée
- M<sup>me</sup> PENAULT-LLOORCA Frédérique, personne qualifiée, représentée par M. Norbert IFRAH
- M<sup>me</sup> TRILLET-LENOIR Véronique, personne qualifiée
- M. RENAUDIN Noël, personne qualifiée
- M. VERNANT Jean-Paul, personne qualifiée
- M<sup>me</sup> DESAULLE Marie-Sophie, personne qualifiée
- M<sup>me</sup> GILLOT Dominique, personne qualifiée

Le *quorum* étant atteint le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

Assistaient également au conseil d'administration :

- M. BRETON Thierry, directeur général de l'Institut
- M<sup>me</sup> CHOMIENNE Christine, directrice du pôle recherche et innovation
- M. VIGUIER Jérôme, directeur du pôle santé publique et soins
- M<sup>me</sup> DAHAN Muriel, directrice des recommandations et du médicament
- M<sup>me</sup> DELRIEU Carine, directrice de la communication et de l'information
- M. BOUCHER Pascal, représentant de la délégation unique du personnel
- M<sup>me</sup> VOGEL Véronique, représentante du CBCM
- M. GIOVACCHINI Daniel, agent comptable
- M. COTTET Vincent, représentant la direction du budget

Monsieur Norbert IFRAH ouvre la séance du conseil d'administration. Il précise que ce conseil d'administration sera relativement court, puisqu'il précède le séminaire annuel de l'Institut.

Il rappelle qu'un certain nombre de documents sont à la disposition des administrateurs. Il évoque, notamment, la liste des publications de l'Institut intervenues depuis le dernier conseil ainsi qu'un certain nombre de publications à venir.

Monsieur Norbert IFRAH rappelle que chaque membre du conseil d'administration a renseigné une déclaration publique d'intérêts, selon le nouveau formulaire entré en vigueur le 2 mai, qui a été analysée au regard de l'ordre du jour. Si, au-delà de cette analyse des liens d'intérêts, il y a potentiellement un conflit d'intérêts avec un point à l'ordre du jour, il demande aux administrateurs de le faire savoir de façon à déporter si besoin certains membres lors du vote.

Ceci étant dit, Monsieur Norbert IFRAH propose de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mai 2017 (délibération n° 1).**

Monsieur Norbert IFRAH demande aux administrateurs s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

Les administrateurs n'ayant pas formulé de remarques, Monsieur Norbert IFRAH propose de passer au vote de la délibération de ce premier point :

« Vu l'article 5-2-7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer, après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 12 mai 2017. »

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Désignation de cinq membres du comité de déontologie et d'éthique (délibération n°2).**

Suite à l'expiration du mandat de cinq des sept membres de ce comité, Monsieur Norbert IFRAH suggère de procéder à la désignation des cinq membres suivants :

- Madame Sandrine de MONTGOLFIER, maître de conférences en histoire des sciences du vivant à Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne ;
- Monsieur Alexandre LALLET, directeur juridique de La Poste ;
- Monsieur Régis AUBRY, PH- professeur associé au CHU de Besançon ;
- Monsieur Xavier RIALLAND, retraité de la Fonction publique hospitalière PH-pédiatrie ;
- Madame Lucile LAMBERT-GARREL, maître de conférences de droit privé à l'université de Montpellier.

Monsieur Norbert IFRAH précise qu'il a été procédé à l'analyse des liens déclarés, selon le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, en vigueur au sein des instances de l'Institut.

Il rappelle que le Comité de déontologie et d'éthique est une instance qui relève de l'article L 1451-1 du Code de la santé publique, et donc soumise à une règle stricte d'absence de liens direct ou indirect à l'affaire examinée. Il ajoute que s'agissant d'une instance consultative pérenne dont les membres sont désignés pour quatre ans, les liens déclarés sont analysés au regard des attributions de l'instance.

En outre, Monsieur Norbert IFRAH rappelle ses missions, définies par le règlement intérieur qui sont les suivantes :

- Émettre un avis sur toute questions relative à la déontologie, notamment en matière d'expertise et d'allocation des financements ;
- Examiner le bilan annuel, établi par l'Institut, sur le dispositif mis en place en matière de DPI, mais également sur des situations complexes ;
- Le comité de déontologie et d'éthique et le déontologue doivent se tenir informés des travaux conduits dans l'exercice de leurs mission respectives dans le respect des obligations liées à la confidentialité à laquelle ils sont soumis ; Le rapport annuel remis par le déontologue, en application du 2ème alinéa du II de l'article L. 1451-4 du CSP, fait l'objet d'un échange préalable avec le comité avant sa publication.
- Aider l'Institut à analyser les questions éthiques soulevées par l'exercice de ses missions, notamment en matière de recherche et d'information des publics et, le cas échéant, lui proposer des principes d'actions ou des mesures concrètes pour y apporter des réponses.
- Accompagner l'Institut dans le choix d'indicateurs pertinents pour l'évaluation des actions, en tenant compte de la diversité des enjeux et des publics concernés ;
- Donner un avis sur les collaborations envisagées avec les partenaires privés et notamment avec les industries de la santé.

Monsieur Norbert IFRAH fait remarquer que ses attributions sont aussi bien générales que génériques.

Un avis peut être demandé sur un projet spécifique mais au jour de l'analyse des DI, il n'est pas possible de caractériser un « lien direct ou indirect » puisque le projet n'est pas défini.

En conséquence, l'analyse des liens ayant été effectuée *a priori* pour les quatre années à venir, les liens financiers déclarés ne peuvent constituer, à ce stade, un conflit a priori.

Il est donc nécessaire de veiller collectivement à la cohérence des liens déclarés sur la DPI avec les conventions déclarées sur le site transparence.gouv et, surtout, de les vérifier systématiquement au regard de chaque point de l'ordre du jour.

Monsieur Norbert IFRAH ajoute que les CV des candidats sont joints aux dossiers des administrateurs.

Il se tient à la disposition des administrateurs pour répondre à d'éventuelles questions.

Monsieur Patrick AMBROISE précise que le service juridique de la DGS a instruit les candidatures qui ne présentent pas de liens d'intérêt.

Monsieur Norbert IFRAH propose de passer au vote. Il procède à la lecture de la délibération n°2.

*« En application de la convention constitutive approuvée par l'Assemblée générale du 29 mars 2013 et de règlement intérieur, approuvée par le Conseil d'administration du 24 février 2017, le président propose de désigner, en tant que membre du comité de déontologie et d'éthique de l'Institut national du cancer, les cinq personnes suivantes : M. Alexandre LALLET, M<sup>me</sup> Sandrine de MONTGOLFIER, M<sup>me</sup> Lucile LAMBERT-GARREL, M. Xavier RIALLAND et M. Régis AUBRY. Le mandat de quatre ans de ces membres commence à courir à compter du 20 octobre 2017. »*

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

### **3. Élection d'un(e) vice-président(e) de l'Institut (délibération n° 3).**

Monsieur Norbert IFRAH rappelle que Madame Jacqueline GODET a été élue, en 2012, vice-présidente du Conseil d'administration de l'Institut, pour la durée de son mandat d'administratrice qui est arrivé à échéance le 12 août 2017.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un(e) vice-président(e).

Par courrier en date du 31 août 2017, la Ligue nationale contre le cancer a désigné Madame Jacqueline GODET, en qualité d'administrateur et, elle-même, a fait acte de candidature au renouvellement de ses fonctions de vice-présidente.

Monsieur Norbert IFRAH rappelle que, traditionnellement, l'Institut désigne un représentant d'une association de malades pour occuper l'une des postes de vice-président.

Il procède à la lecture de la lettre de candidature de Madame Jacqueline GODET.

*« Monsieur le Président, je vous informe, par la présente, que je sollicite le renouvellement de mon mandat de vice-présidente du conseil d'administration de l'Institut national du cancer. Je pense, en effet, qu'il est important que la Ligue nationale contre le cancer, forte de ses 640 000 adhérents, de son implantation dans chaque département, et de ses missions sociales historiques (soutien à la recherche en cancérologie, promotion de la prévention et du dépistage, accompagnement des malades, etc.) puisse apporter au développement des activités de l'Institut son expérience de vécu sur le terrain et sa capacité de mobilisation citoyenne face aux enjeux de lutte contre le cancer. Je vous serais reconnaissante de faire connaître ma candidature aux membres du conseil d'administration de l'Institut et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée et de mes sentiments les meilleurs. »*

Monsieur Norbert IFRAH indique que Madame GODET n'a pas souhaité siéger à ce conseil d'administration où elle se présentait.

Cette lecture achevée, Monsieur Norbert IFRAH souhaite savoir s'il y a d'autres actes de candidature.

En l'absence d'autres actes de candidature, il suggère de passer au vote. Comme il s'agit d'une candidature unique, il propose, si les administrateurs y consentent, de renoncer à la procédure du vote à bulletin secret.

Les administrateurs acceptent de renoncer à cette procédure, étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature.

Madame Graziella FUMAGALLI représentante de la Ligue contre le cancer précise qu'elle ne prendra pas part au vote.

Monsieur Noël RENAUDIN précise que Madame Jacqueline GODET lui a donné mandat et qu'il s'abstient donc en tant que mandataire de Madame GODET mais qu'il prend part au vote en tant que mandataire de Monsieur VIENS.

Monsieur Norbert IFRAH en prend acte et procède à la lecture de la délibération n°3.

« Vu l'article 9-4 de la convention constitutive, Madame Jacqueline GODET est élue vice-présidente du Conseil d'administration de l'Institut national du cancer, pour la durée de son mandat d'administrateur ».

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Enjeux et perspectives des actions conjointes du collège de médecine générale et de l'Institut.**

Monsieur Norbert IFRAH passe la parole à Madame Marie-Hélène CERTAIN.

Madame Marie-Hélène CERTAIN salue les administrateurs. En préambule, elle remercie l'ensemble des collaborateurs de l'Institut et plus particulièrement Mesdames Laure ALBERTINI et RAPHAËLLE BOHUE qui œuvrent à fluidifier les relations entre l'Institut et le collège de médecine générale, depuis trois ans.

Elle rappelle que le collège de médecine générale est une structure fédérative regroupant l'ensemble des structures associatives œuvrant dans le domaine de la médecine générale, qu'il s'agisse de structures scientifiques ou universitaires, de syndicats et de représentations professionnelles ou des associations de formation continue.

Le collège de médecine générale travaille sur des thèmes divers, tels que le soins, la recherche, ou l'enseignement. Il a développé des partenariats avec l'ensemble des institutions de santé et agences sanitaires représentées au sein du Conseil d'administration. Ces initiatives ont été extrêmement positives, en termes de visibilité, pour le collège.

Madame Marie-Hélène CERTAIN détaille ensuite les thématiques traitées par le collège. Elle précise qu'il est organisé en pôles basés sur les problématiques de santé et évoque, également, des dossiers transversaux très importants et portant sur des thématiques multiples comme les inégalités sociales de santé ou la formation.

Le collège représente la médecine générale à l'international. Il est membre de la WONCA et de l'UEMO qui sont des institutions internationales représentant la médecine générale et la médecine de famille. Madame Marie-Hélène CERTAIN précise que le collège organise un congrès annuel, une fois par an, à Paris.

Concernant les enjeux pour le patient, elle précise que la médecine générale intervient avant, pendant et après le cancer, soit la prévention, le dépistage, l'entrée dans la maladie, le traitement curatif. Elle mentionne également l'après-cancer en soulignant que le cancer est devenu une maladie chronique dont il est possible de guérir.

Le collège cherche à s'inscrire dans la durée, dans la connaissance du patient et il participe, autant que faire se peut, à la coordination entre les acteurs.

Elle souligne que l'approche du collège est très centrée sur le patient et tient compte de paramètres multiples comme le vieillissement et les polyopathologies qui sont le plus souvent associées au cancer. Il est donc important de maintenir une réelle proximité, au-delà d'une seule pathologie, en l'occurrence le cancer.

Le collège peut éventuellement s'investir dans l'évolution des traitements, notamment dans l'essor des chimiothérapies orales, en collaboration avec les organisations concernées.

Madame Marie-Hélène CERTAIN évoque également la question de l'information et de la formation du patient, quant à ce qui risque de lui arriver au cours de sa maladie.

À ce titre, le collège est en mesure, de par les informations dont il dispose, de se faire le porte-voix d'un certain nombre de choses qui peuvent être difficiles à appréhender pour le patient.

Concernant l'organisation des soins, elle estime que le cancer est relativement modélisant quant aux problématiques de prise en charge de pathologies complexes et de maladies chroniques.

En conséquence, l'enjeu de décloisonnement et d'amélioration de la relation ville-hôpital est quelque chose de très important pour le collège. C'est pourquoi il a à cœur de modéliser un certain nombre de choses, car les raisons d'agir, en tant que professionnels, ne manquent pas.

Enfin, elle souligne l'important enjeu que constitue la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il existe également des enjeux disciplinaires pour la médecine générale et les soins primaires. Elle observe que cette discipline de par l'histoire, le statut libéral, le mode assez individualiste et cloisonné, manque de visibilité. Elle souligne l'importance d'améliorer la structuration des équipes de soins primaires, afin qu'elles soient visibles, crédibles et organisées. Madame Marie-Hélène CERTAIN constate un certain nombre d'avancées dans la loi de santé, notamment concernant les équipes de soins primaires, les CPTS et les CPTA. Elle souhaite que le collège travaille sur ces thématiques, afin de donner de la visibilité aux équipes en ambulatoire, afin de faciliter cette fluidité entre la ville et l'hôpital, qu'elle estime indispensable.

Un autre enjeu crucial est le développement de la recherche en cancérologie et soins primaires. Elle évoque la pluriprofessionnalité, la question de la décision partagée ou informée et la question des territoires.

Concernant les actions menées depuis trois ans, Madame Marie-Hélène CERTAIN mentionne la signature d'un accord-cadre entre le collège et l'Institut en 2016, avec des comités de pilotage stratégiques et opérationnels réguliers permettant de reconstruire une méthode de travail, d'élaborer des actions collectives et concertées ainsi qu'un réel suivi.

Un groupe *cancer et médecine générale* a été constitué au sein du collège. Il regroupe 25 personnes - des jeunes, des chefs de clinique, des gens impliqués dans la recherche, dans l'enseignement, dans la formation – qui mènent des études sur ces différentes thématiques.

Un séminaire a été organisé conjointement, le 8 décembre 2016, regroupant des acteurs de la cancérologie et des généralistes. Trois thématiques ont été travaillées :

- Le dispositif d'annonce ;
- La question des RCP et des projets de soins
- La question de l'adressage et de l'entrée dans la filière cancérologie.

Madame Marie-Hélène CERTAIN indique que le collège est en train d'élaborer un document de synthèse avec des objectifs de travail, mais elle constate que les travaux sur le dispositif d'annonce ont déjà pris corps au sein de l'Institut.

Elle se réjouit de la participation de l'Institut au congrès annuel organisé par le collège, illustration du fait que l'Institut est désormais partie prenante dans l'action du collège de la médecine générale.

Concernant la participation à différents groupes de travail, elle souligne qu'il est très important de formuler des propositions d'outils adaptés aux besoins et aux réalités.

Évoquant le programme de soutien à la recherche en médecine générale, elle rappelle la tenue d'un colloque, il y a deux mois, sur cette question.

Enfin, elle mentionne la participation du collège à un appel à projets de recherche, baptisé *Forceps*, portant sur l'implication de formations à l'approche centrée patients sur les résultats en termes de dépistage du cancer colorectal.

Concernant les perspectives, il s'agira d'amplifier les actions et les partenariats et maintenir les participations aux groupes de travail, afin d'impulser des changements.

Madame Marie-Hélène CERTAIN rappelle que l'étude *Forceps* est en cours. Elle observe qu'il demeure relativement compliqué de monter ce projet, en raison du très grand nombre de partenaires. L'organisation de la recherche n'est pas vraiment adaptée à l'ambulatoire. Il est donc nécessaire de procéder à des montages financiers et juridiques assez complexes.

Elle évoque également des travaux en cours portant sur les évolutions du dépistage organisé du cancer du sein en précisant qu'il s'agit d'avancer sur des outils de la décision partagée ou informée.

Concernant les perspectives très proches, Madame Marie-Hélène CERTAIN évoque la tenue de rencontres avec les réseaux régionaux de cancérologie, afin de développer et d'optimiser l'articulation existante avec ce type de structure.

Elle mentionne un projet, baptisé *les régionales du collège de la médecine générale*. Il s'agit d'organiser des journées colloque, en région, sur le terrain, afin de donner plus de visibilité aux productions du collège et de ses partenaires. Cette initiative débutera en 2018 avec quatre villes. Elle indique que cette démarche sera menée en collaboration avec les actuels partenaires institutionnels du collège, comme l'Institut, la CNAMTS, l'ANSM et Santé publique France par exemple.

Le collège souhaite également avancer sur l'aide à la structuration des soins primaires.

Madame Marie-Hélène CERTAIN achève sa présentation en remerciant les administrateurs pour leur attention. Elle se tient à leur disposition si certains d'entre eux souhaitent formuler des remarques ou poser des questions.

Monsieur Norbert IFRAH remercie Madame Marie-Hélène CERTAIN pour son exposé. Il réaffirme l'importance que revêt, pour l'Institut, le développement des liens avec les spécialistes des soins premiers et notamment avec le collège de médecine générale. Il se félicite du travail accompli et rappelle qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Il rappelle que des discussions ont été engagées avec la DGOS, concernant la recherche clinique ambulatoire. Il est convaincu que le masque de saisie des essais en milieu hospitalier, qu'il s'agisse du public ou du privé, ne peut pas être transposé à celui de malade en ambulatoire.

Or, le besoin ne cesse de s'accroître. En conséquence, il estime qu'il serait malencontreux d'assister à un virage ambulatoire, si celui-ci ne s'accompagnait pas d'une acquisition des connaissances correspondantes.

Monsieur Norbert IFRAH estime que les compétences et l'envie sont déjà là. Il faut désormais acquérir les moyens et ce travail en est un.

Il se réjouit de voir battue en brèche cette dialectique très ancienne qui prétendait que le médecin généraliste se situe au cœur du cancer. Il rappelle que seul le malade se situe au cœur du cancer, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la prévention et le dépistage.

Monsieur Laurent CHAMBAUD remercie Madame Marie-Hélène CERTAIN pour cette présentation. Il trouve intéressant d'observer la structuration du collège de médecine générale et, d'une manière plus large, des soins primaires en France.

Il pense que, au niveau de la médecine générale et des soins primaires, il serait intéressant d'obtenir un travail qui pointerait, au-delà des inégalités de santé, les inégalités d'accès aux soins. Il estime que le domaine de la cancérologie s'y prête particulièrement, car on y relève, à la fois, des inégalités de santé qui portent principalement aux déterminants de la santé, mais également des inégalités d'accès aux soins qui sont régulièrement rappelés par les associations voire par les professionnels.

En conséquence, il estime qu'il serait intéressant de mettre en valeur ces deux problématiques, de façon simultanée.

Il rappelle que, concernant les inégalités de santé, les approches sont très populationnelles et cherchent à mobiliser l'ensemble de la société. En revanche, pour les inégalités d'accès aux soins, il estime qu'il existe un certain nombre de choses précises et concrètes qu'il est possible de mettre en place.

En outre, concernant le développement de la recherche sur la médecine générale, il souhaite évoquer la structuration des soins ambulatoires, primaires, hospitaliers et post-hospitaliers ainsi que les aspects d'intervention sociale. Il estime tout cela se regroupe derrière le terme « parcours » (parcours de vie, parcours du patient, parcours de santé, etc.). Il considère que cela implique, en termes d'évolution organisationnelle, un travail d'expérimentation et de recherche.

Il observe que le domaine du cancer favorise l'émergence d'organisations innovantes comme le rôle des infirmières dans la structuration du lien entre les soins primaires et les soins hospitaliers, probablement plus avancé en cancérologie que dans les autres domaines.

Il estime que la notion de parcours est très ambiguë. En revanche, les organisations ont un devoir d'offrir des soins et des services, d'où l'importance d'engager un travail de fond sur cette thématique.

Enfin, concernant les thématiques présentées par Madame Marie-Hélène CERTAIN lors de son exposé, il demande des éclaircissements concernant la thématique « santé des populations ».

Madame Marie-Hélène CERTAIN explique que ce vocable désigne, en fait, la santé publique.

Madame Marie-Sophie DESSAULLE souscrit totalement au propos de Monsieur Laurent CHAMBAUD. Elle estime que la question des recherches autour des organisations est fondamentale, notamment l'organisation autour de la personne. Elle évoque tout particulièrement, l'ensemble des services sociaux et médicosociaux qui permettent de répondre à cette problématique, mais également les soins hospitaliers et la place centrale du médecin généraliste. Or, elle regrette qu'il existe assez peu de recherches permettant de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Elle constate qu'il est encore extrêmement difficile d'évaluer ce qui est efficace. Elle estime que l'Institut est en mesure de fournir ce travail d'évaluation et de fournir les moyens en organisation pour répondre aux besoins des patients atteints de cancer.

Madame Dominique DEVILLE DEPERRIERE est tout à fait d'accord. Elle observe un effort dans la mise en contact dans la formation des étudiants de médecine s'engageant dans un master de recherche. Il est extrêmement compliqué de faire un master recherche. Par contre, se développent des masters SHS Santé, ainsi que des possibilités de dépôt de dossiers. En effet, elle pointe une réelle incitation, dans l'organisation structurelle des masters universitaires, des laboratoires à fournir des sujets aux étudiants. Elle pense qu'il y a sans doute un travail à faire dans ce sens, concernant tout ce qui touche à l'évaluation, aux soins ou à l'écosystème autour du patient.

Madame Véronique TRILLET-LENOIR souscrit à ce qui vient d'être dit, mais souhaite aborder un autre sujet. Elle rappelle que, en tant qu'agence de l'État, l'Institut s'inscrit forcément dans les grandes orientations de la stratégie nationale de santé, concernant les déserts médicaux. Ayant noté que Madame Marie-Hélène CERTAIN avait évoqué le caractère modélisant de la maladie cancéreuse, elle se demande si l'Institut envisageait de s'inscrire dans cette stratégie nationale,

avec des orientations spécifiques. Elle se demande si une spécificité cancérologique pourrait éventuellement être envisagée.

Monsieur Norbert IFRAH rappelle que la ministre a réuni toutes les agences avant l'annonce officielle de cette stratégie nationale de santé, en demandant une contribution. Il indique que l'Institut a fait de même, l'ensemble devant être intégré et priorisé par la ministre et le cabinet.

Monsieur Laurent CHAMBAUD demande s'il est possible de communiquer cette contribution au Conseil d'administration.

Monsieur Norbert IFRAH confirme que cette contribution n'est pas secrète et qu'elle fera l'objet d'une diffusion au conseil d'administration.

Monsieur Laurent CHAMBAUD indique que l'École des hautes études en santé publique a également fourni une contribution, mais que celle-ci a été rendue complètement publique. Il demande si celle de l'Institut le sera également.

Monsieur Norbert IFRAH répond que l'Institut s'est, dans le délai très court imparti, contenté de soumettre une contribution à la ministre. Il estime délicat pour une agence d'Etat de diffuser cette proposition puisque c'est à elle qu'il revient de prioriser ou de trancher. Un partage avec le conseil d'administration est par contre tout à fait envisageable.

Monsieur Thierry BRETON le confirme. En outre, il rappelle que la ministre a prévu un temps de consultation publique, après la phase de préparation. Il estime délicat de prendre le risque de dévoyer cet exercice de consultation voulu par la ministre.

Madame Déborah CVETOJEVIC souhaite remercier Madame CERTAIN pour cette excellente présentation. Elle constate que le collège intervient à plusieurs niveaux, ce qui est intéressant pour la lisibilité de l'offre, la coordination et la recherche.

À ce titre, elle estime crucial de déterminer précisément le rôle de chacun. En effet, il importe d'améliorer la lisibilité de cette multiplicité de dispositifs. Pour se faire, elle pense qu'il sera possible de s'appuyer sur les réseaux régionaux en cancérologie.

Concernant la partie « évaluation recherche », Madame Déborah CVETOVIC indique que la première marche est probablement tout ce qui a trait au partage d'expérience, notamment avec les ARS.

Madame Marie-Hélène CERTAIN en convient. En outre, elle souligne l'importance de la mise à disposition de ressources spécifiques pour la médecine générale. Elle estime que cela permettra de faciliter les relations avec l'hôpital.

Monsieur Norbert IFRAH est tout à fait d'accord. Avant de clore la séance, il souhaite présenter au Conseil d'administration Madame Caroline RITZENTHALER, qui vient de rejoindre la direction des finances, en remplacement de Madame Céline GATEAU-LEBLANC.

Madame Caroline RITZENTHALER salue les administrateurs. Elle précise avoir rejoint l'Institut au début du mois de septembre. Elle évoluait auparavant au sein d'un autre établissement, l'établissement public d'insertion de la Défense. Elle se réjouit de retrouver les administrateurs, lors de la prochaine réunion du conseil, pour la présentation du budget 2018.

Monsieur Norbert IFRAH remercie les administrateurs pour leur participation et lève la séance.

\*\*\*\*\*

M. Norbert IFRAH, Président